

AFFAIRES GENERALES

• **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2018 – AVIS** *[27 voix pour et 2 contre]*

Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'ouverture des commerces de Basse-Goulaine en 2018 selon les modalités suivantes :

- Ouverture de l'ensemble des commerces le dimanche 14 janvier 2018, de 12 heures à 19 heures.
- Ouverture de l'ensemble des commerces le dimanche 16 décembre 2018, de 12 heures à 19 heures.
- Ouverture des commerces uniquement dans les pôles de proximité le dimanche 23 décembre 2018, de 12 heures à 19 heures.
- Sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2016 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2017
- Après avis des organisations d'employeurs et de salariés

Et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRAVAUX - BATIMENTS

• **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ASSOCIATIF SUR LE SITE DE LA HERDRIE – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX** *[27 voix pour et 2 abstentions]*

Le Conseil Municipal a approuvé les avenants suivants :

- Avenant n°1 avec l'entreprise DELAUNAY portant le montant du lot n° 2 de 264 900,00 € HT à 264 856,00 € HT soit une diminution de 0,017% ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise OUEST ETANCHE portant le montant du lot n° 4 de 77 353,77 € HT à 76 202,70 € HT soit une diminution de 1,49% ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise LAINE portant le montant du lot n° 5 de 73 500,00 € HT à 75 014,00 € HT soit une augmentation de 2,06% ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise SUBILEAU portant le montant du lot n° 6 de 23 000,00 € HT à 24 238,94 € HT soit une augmentation de 5,39% ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise BATICERAM portant le montant du lot n° 9 de 45 655,17 € HT à 49 042,23 € HT soit une augmentation de 7,42 % ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise ROSSI portant le montant du lot n° 10 de 7 004,48 € HT à 4 504,79 € HT soit une diminution de 35,69 % ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise TCS portant le montant du lot n° 12 de 29 500,00 € HT à 27 986,20 € HT soit une diminution de 5,13 % ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise TCS portant le montant du lot n° 13 de 94 500,00 € HT à 93 038,28 € HT soit une diminution de 1,55 % ;
- Avenant n°1 avec l'entreprise VFE portant le montant du lot n° 14 de 75 000,00 € HT à 79 970,43 € HT soit une augmentation de 6,63 % ;

Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FINANCES

• **CESSION DU TRACTEUR KUBOTA IMMATICULE 624 ACR 44** *[unanimité]*

Le conseil municipal a décidé :

- De céder à l'entreprise ESPACE EMERAUDE MOTOCULTURE le tracteur KUBOTA immatriculé 624 ACR 44 pour un montant de 6 000 € ;
- De sortir le véhicule de l'inventaire de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire annonce qu'un courrier a été envoyé au directeur d'Académie pour demander une dérogation afin de revenir à la semaine de quatre jours d'enseignement. L'Académie doit prendre une décision le 22 février prochain.
- Concernant le projet de ligne chronobus, Monsieur le Maire annonce que :

- La ligne 60 passera bien par la rue Busson Billault et que le terminus de la C9 n'est pas arrêté.
- Une ligne dédiée desservira La Herdrie matin, midi et soir mais que les créneaux et le trajet restent à définir dans le cadre du groupe de travail
- Un parc relais de 49 places sera créé au niveau du collège
- Concernant le projet de PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain), Monsieur le Maire annonce que :
 - Nantes Métropole a accepté de réduire d'un tiers le corridor NN (zone naturelle) des Patouillères
 - Le lotissement des Echaliers gardera la même classification qu'actuellement.
- Monsieur le Maire annonce les dates des futurs conseils municipaux :
 - Le 26 janvier 2018 (débat d'orientations budgétaires)
 - Le 23 février 2018 (budget primitif)
 - Le 20 avril 2018
 - Le 15 juin 2018
- Il rappelle que les vœux à la population auront lieu le 8 janvier prochain
- Monsieur le Maire annonce que la date des vœux au personnel est susceptible de modification pour répondre à une demande de plusieurs agents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Affiché le 28 décembre 2017
Le Maire
M. Alain VEY

